



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Émergence de l'IA dans le secteur du doublage et de la production audiovisuelle

Question écrite n° 6137

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'émergence de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur du doublage et, plus largement, dans la production audiovisuelle. La France bénéficie d'un savoir-faire reconnu mondialement dans le domaine. Le doublage constitue d'ailleurs un vecteur essentiel de diffusion de la langue et de la culture françaises. Pourtant, de plus en plus de productions recourent à des voix synthétiques générées par intelligence artificielle, menaçant directement ces métiers, mais également la qualité artistique des œuvres ainsi que le respect des droits des comédiens. En effet, l'utilisation non autorisée de la voix d'un artiste, générée ou clonée par une IA, soulève de sérieuses questions juridiques et éthiques. Par ailleurs, l'essor de productions audiovisuelles créées ou enrichies par des procédés artificiels suscite l'inquiétude d'un grand nombre de professionnels, qui redoutent une perte d'authenticité, de sensibilité et, à terme, une désaffection du public. Au-delà de la menace culturelle, c'est tout un pan économique qui est en jeu : le secteur audiovisuel représente plusieurs centaines de milliers d'emplois directs et indirects. Aussi, dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures législatives et réglementaires afin d'encadrer strictement l'usage de l'intelligence artificielle dans le doublage et la production audiovisuelle, de garantir les droits et le consentement des artistes-interprètes et de préserver l'exception culturelle française face aux technologies génératives.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6137

Rubrique : Nouvelles technologies

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2844